# Compte rendu de la séance du 23 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Jerôme ROUX

Présents : BOYER Christophe, ROMAN Audrey, ROUX Jérôme, DESBORDES Yves, AIME BLANC Laurie, LOUVIGNE Jean-Paul, DOL Christian, SANCHEZ Pierre

## *Ordre du jour:*

Astreintes hivernales

Délibérations du conseil:

### Astreinte ( DE_2020_060)

Le Conseil Municipal DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents que :

Les agents titulaires exerceront des astreintes dans les conditions suivantes :

**Article 1 : Mise en place des périodes d'astreinte.**
Pour assurer une éventuelle intervention lors d'évènements climatiques (neige, innondation...), sur les réseaux d'eau.. des périodes d'astreintes sont mises en place les week-end (du vendredi soir au lundi matin) de la période allant du 30 octobre 2020 au 29 mars 2021 soit 22 week-ends.
Sont concernés les emplois d'agents techniques.

**Article 3 : Interventions.**
Toute interventions lors des périodes d'astreintes sera indemnisée selon les barèmes en vigueur.

**Article 4 : Indemnisations.**
Ces indemnités ou compensations sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels soit : 116.20 € pour des astreintes d'exploitation de week-end.